

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

501 avenue Pennsylvania N.O.
Washington, D.C. 20001

le 1er mai 1990

L'honorable S. Linn Williams
Représentant spécial intérimaire du
Président pour les questions commerciales
600, 17e rue nord-ouest
Washington, D.C. 20506

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions récemment tenues entre les représentants de nos deux gouvernements qui participent au Groupe de travail établi conformément à l'Annexe 705.4 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur les niveaux de soutien gouvernemental pour le blé, l'avoine et l'orge.

J'ai en outre l'honneur de proposer, aux termes des paragraphes 5 et 6 de l'Annexe, que nos gouvernements s'entendent pour ajouter certains nouveaux programmes aux appendices 1 et 2 de l'Annexe et pour corriger une omission dans le texte, c'est-à-dire:

- a) d'inclure, à la partie A ("Paielements directs") de l'Appendice 1 ("Programmes de soutien du gouvernement américain"), le programme et la méthodologie convenue sous-mentionnés:

5.1 Paiements effectués en vertu du Disaster Assistance Act de 1988

Le soutien que le gouvernement fédéral accorde aux producteurs de blé et d'orge en vertu du Disaster Assistance Act de 1988 est le montant globalement payé aux producteurs de ces céréales pendant une campagne agricole donnée.

- b) d'inclure, à la partie A ("Paielements directs") de l'Appendice 2 ("Programmes de soutien du gouvernement canadien"), le programme et la méthodologie convenue sous-mentionnés: